Conditions Définitives

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Programme d'émission de titres

(*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros

SOUCHE No : 8

TRANCHE No : 1

Émission obligataire d'un montant nominal de 10.000.000 Euros

portant intérêt à taux fixe de 4% l'an et venant à échéance le 27 novembre 2021

Prix d'Emission 99,85 %

Société Générale Corporate & Investment Banking

En date du 23 Février 2012

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 29 juin 2011 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n°11-270 en date du 29 juin 2011) et le supplément au prospectus de base en date du 6 février 2012 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 12-056 en date du 6 février 2012) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE), (la "**Directive Prospectus**") telle que modifiée par la Directive 2010/73/CE (la "**Directive Prospectus Révisée de 2010**"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "**Prospectus**") pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1 Emetteur :	**Département de l'Essonne**
2 (i) Souche N :	8
(ii) Tranche N :	1
3 Devise(s) Prévue(s) :	Euros (« EUR »)
4 Montant Nominal Total :	
(i) Souche :	10.000.000 EUR
(ii) Tranche :	10.000.000 EUR
5 Prix d'Emission :	99,85 % du Montant Nominal Total
6 Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 EUR
7 (i) Date d'émission :	27 février 2012
(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	27 février 2012
8 Date d'Echéance :	27 novembre 2021
9 Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 4 % (autres détails ci-dessous)
10 Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11 Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12 Options :	Non Applicable
13 (i) Rang :	Senior
(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibérations 2011-A-2 en date du 31 mars 2011 et 2009-01-0012 en date du 18 mai 2009
14 Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15 Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe	Applicable
(i) Taux d'Intérêt :	4 % par an payable annuellement à échéance
(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	27 novembre de chaque année non ajustée
(iii) Montant de Coupon Fixe :	4.000 pour 100.000 EUR du montant nominal
(iv) Coupon Atypique :	Il y aura un premier coupon court pour la période courant du 27 février 2012 inclus jusqu'au 27 novembre 2012 exclu d'un montant de 2.994,54 € EUR pour 100.000 EUR du montant nominal
(v) Méthode de Décompte des Jours(Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	27 novembre pour chaque année
(vii) Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non Applicable

16 Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
17 Stipulations relatives aux Titres à indexation spécifique :	Non Applicable
18 Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19 Option de Remboursement au gré de l'Emetteur	Non Applicable
20 Autre Option	Non Applicable
21 Montant de Remboursement Final pour chaque Titre:	100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée
22 Montant de Remboursement Anticipé	
(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) :	Tel que prévu dans les Modalités des Titres incluses dans le Prospectus de Base
(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 6(d)) :	Oui
(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23 Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Applicable, au porteur
(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
(iv) Exemption TEFRA applicable :	Non Applicable
24 Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	TARGET 2
25 Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
26 Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
27 Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
28 Masse (Article 11) :	Le Représentant titulaire est : MASSQUOTE S.A.S.U. RCS 529 065 880 Nanterre 33, rue Anna Jacquin

	92100 Boulogne Billancourt France Représenté par son président Le Représentant suppléant est : Gilbert Labachotte 8, boulevard Jourdan 75014 Paris Le Représentant a droit à une rémunération de € 400 (Hors Taxes) par an, payable à chaque Date de Paiement du Coupon. Le premier paiement aura lieu à la Date d'émission. Le Représentant exercera sa mission jusqu'à sa dissolution, sa démission ou à la révocation de son mandat par une assemblée générale des porteurs de Titres ou jusqu'à ce qu'il devienne incapable d'agir. Sa nomination prendra automatiquement fin à la Date d'Echéance, ou à celle du Remboursement Anticipé avant la Date d'Echéance.
29 Autres conditions définitives :	Non Applicable

DISTRIBUTION

30 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
(iii) Commission de l'Agent Placeur :	Non Applicable
(iv) Date du contrat de prise ferme	Non Applicable
31 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :	Société Générale Tour Société Générale 17 Cours Valmy 92987 Paris - La Défense Cedex
32 Restrictions de vente supplémentaires :	Non Applicable
33 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S *Compliance Category*
34 Offre Non-exemptée :	Non Applicable

GENERALITES

35 Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [•], soit une somme de :	Non Applicable
36 Notation :	Les Titres ne font pas l'objet d'une notation
37 Admission aux négociations :	Euronext Paris

ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sous le programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Notes*) de 1.000.000.000 d'euros du Département de l'Essonne.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des Finances
et de la Commande Publique

Par : .....

Dûment autorisé

Bruno ANANTHARAMAN

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 27 février 2012 a été faite.
(ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation :	5.400 EUR

2. NOTATIONS

Notations :	Les Titres ne font pas l'objet d'une notation Le Programme a fait l'objet de la notation suivante : S&P : AA Fitch : AA Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et a procédé à son enregistrement conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 (« **Règlement CRA** »), tel que modifié par le Règlement 'CE n°513/2011. Chacune de ses agences fait partie de la liste des agences publiée sur le site de l'European Securities and Markets Authority conformément au Règlement CRA

3. NOTIFICATION

Non Applicable

4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non Applicable

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre "Informations Générales" à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif."

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DEPENSES TOTALES

(i) Raisons de l'offre :	Se reporter au chapitre "Utilisation des fonds" du Prospectus de Base
(ii) Estimation du produit net :	Non Applicable
(iii) Estimation des dépenses totales :	Non Applicable

7. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement :	4,02% Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

8. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERET

Non Applicable

9. **TITRES A INDEXATION SPECIFIQUE UNIQUEMENT – PERFORMANCE DE L'INDICE/ FORMULE/ AUTRE VARIABLE, EXPLICATION DE SON EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET DES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT**

Non Applicable

10. **TITRES LIBELLES EN DEUX DEVISES UNIQUEMENT – TAUX DE CHANGE**

Non Applicable

11. **Instruments dérivés uniquement – PROCEDURE DE REGLEMENT DES INSTRUMENTS DERIVES, RENDEMENT DES INSTRUMENTS DERIVES ET INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT**

Non Applicable

12. **TAUX D'INTERET NOMINAL ET DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS DUS**

Non Applicable

13. **AUTRES MARCHES**

Non Applicable

14. **TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE**

Non Applicable

15. **INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

(i) Code ISIN :	FR0011203207
(ii) Code commun :	074802672
(iii) Dépositaire(s) :	Applicable
(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg :	Non
(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant :	Non Applicable
(v) Livraison :	Livraison contre paiement
(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est :	Non Applicable
(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont :	Non Applicable

16. **Instruments dérivés – PLACEMENT ET PRISE FERME**

Non Applicable